



PROTOCOLE POUR LES COPISTES

Hôtel de Cabrières Sabatier d'Espeyran

Dans les espaces du département des arts décoratifs du musée Fabre sont autorisés uniquement les outils graphiques réversibles types: crayons, fusains pour la réalisation de croquis et de relevés.



Musée Fabre

L'exécution de copies d'œuvres du musée nécessite une autorisation du directeur du musée Fabre. Toute demande d'autorisation doit être préalablement adressée à : amelie.belin@montpellier.fr, une semaine minimum avant votre venue.

Afin de vous donner l'accord de copier nous avons besoin de connaître votre niveau de pratique artistique documents à l'appui (dessins préparatoire, aquarelles...).

Merci de nous faire connaître la date et les salles où vous souhaitez travailler en amont de votre venue ainsi que de mentionner l'œuvre choisie pour votre copie. Ces éléments sont essentiels afin que notre service de sécurité puisse vous identifier et que celui-ci vous laisse l'accès au musée avec votre matériel.

Règlement

Le matériel en prêt

La réservation éventuelle de chevalet est possible lors de votre réservation auprès du contact mail indiqué ci-dessus. Des sièges pliants sont disponibles à l'accueil billetterie sur demande.



Matériels autorisés en salles

Les outils graphiques sont autorisés.

L'aquarelle est autorisée, merci de privilégier les stylos aquarelles (avec réservoir d'eau intégré) ou à défaut un récipient de forme bassine.

La peinture à l'huile, la gouache sont autorisées pour des copistes seuls, pas de cours possible à plusieurs dans la même salle. Il ne peut être constituée aucune réserve de ces produits supérieure à la quantité nécessaire pour une utilisation journalière.

La copie doit être d'une taille supérieure ou inférieure de 1/5 de la hauteur et de la largeur de l'original et le copiste, n'est pas autorisé à reproduire la signature du maître.

Les toiles sont estampillées au verso par plusieurs tampons et un numéro de copie. Les copistes peuvent venir travailler pendant 3 mois, renouvelable (sous réserve).

Les croquis à main levée sur papier ou carton léger d'une dimension maximale de 50 cm x 40 cm au crayon à mine sont autorisés dans les collections permanentes comme dans les expositions temporaires, sous réserve que leurs auteurs ne gênent ni la vue, ni la circulation des autres visiteurs. La taille des éventuels cartons à dessin ne peut, de la même manière, excéder la dimension de 50 cm x 40 cm.



Interdiction de copie



Conformément à son acte de donation il est interdit de copier l'œuvre d'Alexandre Cabanel, *Phèdre*, 1880, huile sur toile, © Musée Fabre Montpellier 3M.

Pour qu'une copie puisse être cédée il faut que l'œuvre originale soit du ressort du domaine public, c'est à dire que son auteur soit décédé depuis plus de 70 années.

Espaces et salles non autorisés

Tous les couloirs correspondant aux espaces 29, 31, 38, 40, 43, les salles 49, 50, 51, 52, la salle 44, la salle 41, la salle 45, sont des zones où les copies ne sont pas autorisées.

Dans les autres salles un écart d'1,50 mètres des murs est à respecter.

